

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Retiré

AMENDEMENT**N ° CD63**

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Bertrand Petit et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Ce rapport contient une trajectoire pluriannuelle des financements budgétaires prévus dans le cadre des contrats de plan État Région en précisant la part consentie par l'État, les collectivités parties prenantes au projet et la SGP pour chaque projet de service express régional métropolitain, en tenant compte des hypothèses de croissance et d'inflation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser, dans le cadre du rapport annuel remis au Parlement, le volet financier permettant la réalisation des projets de service express régional métropolitain.

Les projets de SERM vont induire une mobilisation financière importante sur le long terme. Pour donner de la visibilité aux industrielles et aux collectivités engagées dans de tels projets, il apparaît essentiel que le Gouvernement précise la trajectoire pluriannuelle de financement des SERM en tenant compte de la conjoncture économique.

Cet exercice de transparence permettra également au Parlement d'exercer ses prérogatives de contrôle de l'action du Gouvernement.